



UNION CHAMPAGNE



FORMATIONS ADHÉRENTS 2024-2025

ÉDITO

Le programme des formations proposées par UNION CHAMPAGNE, pour la prochaine campagne viticole 2024-2025, est disponible.

Afin de limiter le recours au papier, vous retrouverez le catalogue complet sur le site internet d'UNION CHAMPAGNE : www.union-champagne.fr (onglet « Les 3 piliers » / rubrique « Les services »). Vous pourrez également accéder au bulletin d'inscription.

Cette année encore nous accordons une place importante aux formations permettant de certifier vos démarches viticoles durables.

Près de 700 hectares, soit la moitié des surfaces totales d'UNION CHAMPAGNE, sont dorénavant certifiés VDC et/ou HVE dans le cadre de notre structure collective ; viennent s'y ajouter les surfaces issues des certifications obtenues individuellement ou hors structure collective UNION CHAMPAGNE.

De plus, lors de la dernière campagne 2023/2024, nous comptons 25 hectares « Bio » certifiés « AB ».

Si le chemin parcouru est important, la route reste encore longue pour atteindre l'objectif « 100 % d'exploitations certifiées », d'autant que les exploitations restantes sont généralement de petites tailles, avec des exploitants souvent pluriactifs et devant pouvoir se libérer du temps.

Pour cette raison le format des formations s'adapte : ainsi les adhérents en prestation totale peuvent s'inscrire à une formation VDC d'une demi-journée.

De nombreuses formations au logiciel de traçabilité « Mes Parcelles » sont également au programme.

Pour ceux d'entre vous qui veulent obtenir ou renouveler * leur « Certiphyto », vous n'aurez que l'embarras du choix des dates.

D'autres formations plus techniques et spécifiques sont également au programme : « Pieds montés », « Variétés résistantes aux maladies », « Plan de fumure » sont quelques exemples.

Enfin et pour ceux d'entre vous qui commercialisent des bouteilles, la formation « Développer sa communication avec les réseaux sociaux » peut s'avérer pertinente.

Dans l'attente de vous rencontrer à UNION CHAMPAGNE lors de ces différentes journées de formations.

Pierre DESANLIS, Directeur Général UNION CHAMPAGNE



SOMMAIRE

FORMATIONS	PAGES
COMMERCIAL	
COMMUNICATION VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX	6
TECHNIQUES VITICOLES	
LIMITER LE COURT-NOUÉ	7
IMPLANTER DES VARIÉTÉS RÉSISTANTES AUX MALADIES	8
PIEDS MONTÉS	9
PLANTES BIO-INDICATRICES	15
INTERPRÉTATION DE L'ANALYSE DE SOL ET FERTILISATION	16
V.D.C / H.V.E	17
LOGICIEL "MESPARCELLES" 18 et 19	
PLAN DE FUMURE SUR MESPARCELLES ET CALCUL HVE	20
CERTIPHYTO	21 et 22

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION	4
---------------------------------------	---

BULLETIN D'INSCRIPTION	11 à 14
------------------------	---------

CALENDRIER DES FORMATIONS	24 et 25
---------------------------	----------

* Les détenteurs d'un Certiphyto de la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément » (DENSA) expirant entre le 10 avril 2024 et le 1er mai 2025 voient leur certificat prolongé d'un an. Cela s'applique également aux Certiphyto « décideur en exploitation agricole » (DEA). Exemple : Un Certiphyto DENSA ou DEA expirant le 11 octobre 2024 est valide jusqu'au 11 octobre 2025. Ces Certiphyto permettent d'acheter et d'utiliser des produits phytopharmaceutiques un an après leur date d'échéance sans aucune action à effectuer. Les détenteurs de ces Certiphyto n'ont pas besoin d'effectuer de démarche de renouvellement pour bénéficier de cette prolongation.

1 - Inscription :

Comment et où s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le bulletin d'inscription qui est joint au catalogue (pages 9 à 12).

Votre inscription est validée à réception du bulletin d'inscription.

Celui-ci est à **envoyer uniquement au CRFPS** par courrier postal : CRFPS, 2 rue Léon Patoux – CS 50001 – 51664 REIMS CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : crfps@wanadoo.fr. C'est le CRFPS qui centralise et qui administre tous les stages organisés par UNION CHAMPAGNE.

Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Si plusieurs demandes ne peuvent être satisfaites faute de place, une session complémentaire pourra éventuellement être organisée.

Bien remplir son bulletin d'inscription :

Pour satisfaire aux obligations du fonds de formation VIVEA et à la réglementation sur la facturation, il est demandé de porter une attention particulière à la rédaction du bulletin d'inscription en précisant :

- Les coordonnées du stagiaire.
- Les coordonnées de l'exploitation à facturer, si celles-ci sont différentes.

Exemple :

- *Coordonnées du stagiaire : M. Yves DUPONT, 1 327 rue des Belles Vignes 51190 Avize.*
- *Coordonnées de l'exploitation à facturer : EARL des Grands Coteaux, 10 grande rue, 51190 Avize*

2 - Convocation :

Une convocation sera envoyée par le CRFPS 8 à 10 jours avant le début de la formation pour confirmer la réalisation de la formation et pour préciser les modalités exactes d'organisation de la formation (dates, lieux et horaires).

Si une modification de date et/ou de lieu intervient, l'organisme de formation s'engage à prévenir les stagiaires dès que possible.

3 - Attestation de stage :

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. **Ce document est à conserver par le stagiaire**, il peut permettre aux exploitants de bénéficier d'un crédit d'impôt.

4 - Obligations du stagiaire :

Les formations sont exclusivement réservées aux associés des exploitations sociétaires des coopératives du groupe UNION CHAMPAGNE (chef d'exploitation, co-exploitant, gérant, co-gérant) ainsi que leurs salariés.

Les stagiaires s'engagent à remplir les formulaires de financement et d'évolution fournis par le CRFPS.

Si la formation a lieu dans les locaux d'UNION CHAMPAGNE, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur et toutes les consignes de sécurité.

Si une formation est délocalisée dans une entreprise (visite, cas concret, sortie terrain), les stagiaires sont tenus de respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur en vigueur sur place.

NB : Pour l'inscription aux formations de renouvellement CERTIPHYTO, il est impératif de joindre au bulletin d'inscription une copie du document de CERTIPHYTO à renouveler.

5 - Les frais de stage :

✓ **Frais forfaitaires d'organisation**

Ces frais sont pris en charge par UNION CHAMPAGNE, vous n'avez donc rien à régler.

✓ **Frais pédagogiques à régler au CRFPS** (chèque à l'ordre du CRFPS et à envoyer à l'adresse ci-dessous en même temps que le bulletin d'inscription)

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA :

Aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA)

Pour les non-cotisants VIVEA :

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : **95 euros** net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS

Pour les salariés d'exploitation.

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par le fonds de formation OCAPIAT) - *Attention : démarche à faire par l'employeur 10 jours avant la formation*
- Autres formations : 190 euros net de taxes par jour

**Règlement et bulletin d'inscription à retourner au
C.R.F.P.S.**

2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

JE VEUX DÉVELOPPER MA COMMUNICATION AVEC LES RÉSEAUX SOCIAUX

DURÉE :

1 jour

Objectif :

Se lancer sur les réseaux sociaux pour booster sa communication. Maîtriser les codes pour créer du contenu attractif.

Contenu de la formation :

- Création de comptes sur les principaux réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn
- Exploration des différentes interfaces
- Créer son profil et le rendre attractif
- Développer sa communauté
- Outils et méthodes pour créer ses premiers contenus (publication, story, réel)
- Règles de bonnes pratiques pour rédiger un post

Programmation :

- 4 février 2025

6

LES OUTILS POUR LIMITER LE COURT-NOUÉ (LORS DE LA REPLANTATION)

DURÉE :

0,5 jour

À ce jour, il n'existe aucun moyen de lutte curatif contre le court-noué. Il est cependant possible de mettre en œuvre, lors de la replantation, différentes actions pour limiter sa vitesse de réapparition ou son impact sur la vigne. Certaines sont déjà connues, d'autres sont plus nouvelles.

Objectif :

Connaître la boîte à outils des possibilités existant aujourd'hui lors de la replantation, pour limiter l'impact du court-noué.

Contenu de la formation :

- Rappel des précautions habituelles (dévitalisation, repos du sol, ...)
 - Les jachères nématicides, les granulés de sainfoin
 - Les porte-greffes vigoureux
 - Les plants prémunis : état des lieux
- Visite de parcelle

Programmation :

- 8 juillet 2025 (APRÈS-MIDI)

7

IMPLANTER DES VARIÉTÉS RÉSISTANTES AU MILDIU ET À L'OÏDIUM : MODE D'EMPLOI, CONDITIONS

DURÉE :

0,5 jour

Le Voltis, nouvelle variété résistante au mildiou et à l'oïdium, a fait son entrée au cahier des charges de l'AOC Champagne en 2023, en tant que variété d'intérêt à fin d'adaptation (VIFA). Cette arrivée suscite des espoirs, notamment pour les parcelles à proximité des habitations.

- Quelles sont les conditions pour pouvoir en planter ?
- Comment se comporte cette nouvelle variété ?
- Quelles autres variétés résistantes sont susceptibles d'arriver, et quand ?

Objectif :

Connaître les conditions techniques et réglementaires pour pouvoir planter du Voltis sur son exploitation.

Contenu de la formation :

- Protocole de mise place
 - Comportement agronomique et disponibilité
 - Intérêts, points d'attention et précautions
 - Les variétés hybrides actuelles et à venir : échéances et utilisation
- Visite de parcelle

Programmation :

- 15 juillet 2025 (APRÈS-MIDI)

PIEDS MONTÉS : C'EST POSSIBLE

DURÉE :

0,5 jour

L'appellation Champagne autorise l'installation de pieds montés, qui facilitent le travail du sol mécanique. Cette technique de taille est à préférer lors des premières années de culture de la vigne.

Objectif :

Étudier l'intérêt et la faisabilité de la taille en pieds montés sur mon exploitation. Connaître les conditions pratiques.

Contenu de la formation :

- Cadre réglementaire (cahier des charges Champagne)
 - Impacts agronomiques
 - Les types de taille adaptés
- Visite de parcelles et mise en pratique

Programmation :

- 6 mars 2025 (MATIN)



UCCS

Union Champagne Conseils et Services

Union Champagne Conseils et Services
vous accompagne tout au long de l'année...

- Gestion complète de la traçabilité (*exploitations de moins de 1 ha*)
- Aide à l'utilisation des logiciels de traçabilité
- Établissement de programmes de traitement adaptés
- Suivi parcellaire en saison végétative
- Conseil stratégique individuel ou groupé
- « Test pulvérisateur » en début de campagne et en saison
- Prélèvement d'échantillon pour analyse de sol
- Accompagnement des prestataires à la qualification VDC
- Accompagnement des prestataires à la mise en place d'audits combinés
- Prestation vendange (avec ou sans transport)
- Encadrement et prélèvements jaunisses de la vigne

LES OFFRES DE SERVICES

Demandez la brochure
«Les Offres de Services U.C.C.S.»
à l'adresse ci-dessous, ou à votre coopérative

Contact : **Ludovic SOSSI**
UNION CHAMPAGNE
7 rue Pasteur - CS 80019
51190 AVIZE

ou par mail : lsossi@union-champagne.fr
Tél : 06 73 87 92 51



BULLETIN D'INSCRIPTION

2024 - 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

REEMPLIR (précisément) UN BULLETIN PAR PERSONNE PRÉSENTE

à retourner au C.R.F.P.S. jusqu'à 10 JOURS avant le stage

STATUT EXPLOITANT (ou autre : conjoint, enfant, ... - sauf salarié)	
PARTICIPANT	STATUT PROFESSIONNEL
Nom	RESSORTISSANT VIVEA <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Conjoint(e), collaborateur (trice) cotisant(e) <input type="checkbox"/> Aide familial(e), Associé(e) d'exploitation <input type="checkbox"/> Cotisant de solidarité <input type="checkbox"/> Personne engagée dans une démarche d'installation
Nom de jeune fille	
Prénom	
Adresse	
CP Ville	
Tél.	AUTRE <input type="checkbox"/> Adhérent retraité <input type="checkbox"/> Adhérent bailleur <input type="checkbox"/> Exploitant non-ressortissant VIVEA <input type="checkbox"/> Conjoint / Enfant accompagnant un adhérent
Portable	
E-mail (obligatoire)	ADRESSE DE FACTURATION
Date de naissance	Exploitation
Lieu de naissance	Adresse
Coopérative	

STATUT SALARIÉ D'EXPLOITATION	
PARTICIPANT	ENTREPRISE
Nom	Nom
Nom de jeune fille	<input type="checkbox"/> Plus de 10 salariés <input type="checkbox"/> Moins de 10 salariés
Prénom	Coopérative
Adresse	Adresse de facturation
CP Ville	CP Ville
Tél.	Tél.
Portable	Portable
Mail	Mail
Nom de votre OPCA	Date et signature obligatoires :



S'INSCRIT AU(X) STAGE(S) DE FORMATION(S) SUIVANT(S)

INTITULÉ DU STAGE	DATES

et verse par chèque bancaire (un chèque par formation et par personne) à l'ordre du CRFPS :

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA, aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA).

Pour les non cotisants au fonds de formation VIVEA:

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : 95 € net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation.
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS.

Pour les salariés d'exploitation :

- Formation CERTIPHYTO : prise en charge par OCAPIAT (contacter le CRFPS au moins 10 jours avant)
- Autres formations : 190 € net de taxes par jour.

Pour les formations MesParcelles, Plan de fumure et fertilisation HVE, Réseaux sociaux ou Certiphyto initial, si vous possédez un ordinateur portable, merci de l'apporter

- apportera son ordinateur portable** aux formations MesParcelles, PPF et fertilisation HVE, Réseaux sociaux ou Certiphyto initial
- ne possède pas d'ordinateur portable** (dans ce cas, un appareil sera mis à disposition)

Pour l'inscription aux formations CERTIPHYTO renouvellement, **il est impératif de joindre au bulletin d'inscription une copie du document Certiphyto à renouveler.**

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'inscription**

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer au

C. R. F. P. S.

2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

Tél. : 03 26 04 46 08 - e-mail : crfps@wanadoo.fr

Une version numérique est disponible sur www.union-champagne.fr



IDENTIFIER LES PLANTES BIO-INDICATRICES POUR MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE SON SOL

DURÉE :

1 jour

Les plantes bio-indicatrices sont révélatrices de certaines propriétés du sol des vignobles lorsqu'elles sont dominantes sur une parcelle, ou présentes dans un endroit délimité. Elles constituent donc un outil qui permet de fournir des éléments de diagnostic de l'état du sol des vignes.

Objectif :

Être capable de faire un diagnostic simple de son sol en utilisant les plantes bio-indicatrices. Faire évoluer ses pratiques pour améliorer le fonctionnement de ce sol.

Contenu de la formation :

- Faire un état des lieux de l'histoire du lieu et de ses problématiques
- Inventorier la biodiversité de la flore présente
- Reconnaître une trentaine de plantes bio-indicatrices spécifiques de son écosystème
- Comprendre la présence de ses « mauvaises herbes ou adventices » pour mieux diminuer ses intrants
- Améliorer le fonctionnement de son sol par des pratiques culturales simplifiées moins onéreuses

Programmation :

- 24 avril 2025

INTERPRÉTER UNE ANALYSE DE SOL ET DÉTERMINER LA FERTILISATION DE SES PARCELLES

DURÉE :

0,5 jour

Vous avez réalisé une ou des analyses de sol sur votre exploitation et vous souhaitez interpréter les différents éléments indiqués, afin de définir la meilleure stratégie de fertilisation pour vos parcelles : cette formation est faite pour vous.

Objectif :

Être capable de déterminer une stratégie de fertilisation sur son exploitation à partir d'une ou plusieurs analyses de sol.

Contenu de la formation :

- Comprendre le fonctionnement d'un sol viticole
- Apprendre à lire une analyse de sol
- Interpréter les différents éléments analysés
- Déterminer une stratégie de fertilisation à partir d'une ou plusieurs analyses de sol

Prérequis :

Apporter votre ou vos analyse(s) de sol

Programmation :

- 3 février 2025 (APRÈS-MIDI)
- 28 février 2025 (MATIN)

16

VITICULTURE DURABLE EN CHAMPAGNE / HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Deux types de formation sont proposés selon le fonctionnement de votre exploitation.

- Une journée pour les exploitants à titre principal ou secondaire, qui effectuent eux-mêmes une partie des travaux avec intrants (traitements, désherbage ou engrais).
- NOUVEAU : Une demi-journée pour les exploitations en prestation totale, hors travaux manuels simples (0 produit phytosanitaire appliqué soi-même, y compris pompe à dos), de préférence avec un prestataire de services qualifié VDC.

Objectif :

S'approprier les principaux enjeux environnementaux de la certification VDC et/ou HVE. Déterminer une échéance pour sa certification.

Contenu de la formation :

- Explication des principaux points des référentiels Viticulture Durable en Champagne (référentiel 2020) et Haute Valeur Environnementale (V4)
- Autodiagnostic réalisé sur Certiweb
- Zoom sur certains points nécessitant des compléments d'interprétation
- Bilan collectif des autodiagnostic
- Approfondissement de certains thèmes techniques
- Élaboration de son plan de progrès

Programmation :

Formation sur 1 jour :

- 9 décembre 2024
- 27 janvier 2025
- 13 mars 2025
- 17 juillet 2025

Formation sur 0,5 jour :

- 25 février 2025 (MATIN)

1 jour

0,5 jour

17

UTILISATION DU LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ "MESPARCELLES"

Depuis deux ans, UNION CHAMPAGNE a mis en place le logiciel de traçabilité viticole "MesParcelles". Cet outil remplace l'ancienne solution "AGREO", dont l'évolution est limitée depuis la cessation d'activité de Magister, qui le distribuait en Champagne.

NB : Pour les adhérents encore abonnés à AGREO, il est vivement recommandé de changer cette année, l'arrêt de la distribution d'Agreo étant prévu pour fin 2025, ou fin 2026. La transition est facilitée pour ne pas avoir à tout refaire (récupération des contours parcellaires).

Objectif :

Créer le parcellaire de l'exploitation et aborder la saisie des interventions.

Contenu de la formation :

- Prise en main du logiciel
- Cartographie : dessin des parcelles
- Dessin des éléments de biodiversité
- Traçabilité : saisie des interventions
- Édition des rapports

Prérequis :

Avoir avec soi la fiche d'encépagement et la traçabilité de l'année passée (nouveau demandeur) ou de l'année en cours (abonné Agreo).
Apporter la fiche technique de l'engrais appliqué ou prévu.

Programmation : (participation obligatoire aux deux demi-journées de la même session)

NOUVEAU DEMANDEUR (pas encore équipé d'un logiciel) :

- 23 (AM*) et 30 (AM*) janvier 2025
- 27 (AM*) février et 6 (PM*) mars 2025
- 27 (AM*) mars et 3 (AM*) avril 2025

2 x 0,5 jour

ABONNÉ AGREO (avec récupération des dessins des parcelles)

Format "EXPRESS" :

- 13 (AM*) et 21 (PM*) novembre 2024
- 26 (AM*) novembre et 3 (AM*) déc. 2024
- 5 (AM*) et 12 (PM*) décembre 2024
- 21 (AM*) et 28 (PM*) janvier 2025
- 18 (AM*) et 25 (PM*) février 2025
- 26 (AM*) février et 5 (AM*) mars 2025
- 18 (AM*) et 25 (AM*) mars 2025
- 22 (PM*) et 29 (AM*) avril 2025
- 10 (AM*) et 18 (AM*) juillet 2025

2 x 0,5 jour

Format "PAS À PAS" :

- 19 (entier) et 28 (AM*) novembre 2024
- 10 (entier) et 17 (AM*) décembre 2024
- 9 (entier) et 21 (PM*) janvier 2025
- 5 (entier) et 12 (AM*) février 2025
- 4 (entier) et 11 (AM*) mars 2025
- 20 (entier) mars et 1^{er} (AM*) avril 2025

1,5 jour

(* AM = matin / * PM = après-midi)

PLAN DE FUMURE SUR LE LOGICIEL "MESPARCELLES" ET CALCUL DES APPORTS EN HVE

DURÉE :

0,5 jour

La fertilisation est une opération que l'on ne fait en général qu'une fois par an, mais les règles qui l'encadrent (Directive Nitrates, certification HVE) sont assez complexes.

De plus, l'apport d'écorces et autres amendements de masse est désormais à prendre en compte en HVE, et peut représenter beaucoup dans le bilan.

Objectif :

- Savoir réaliser et comprendre son plan de fumure sur "MesParcelles".
- Savoir calculer son bilan azoté HVE, y compris les apports d'écorces et amendements de masse.

Contenu de la formation :

- Rappel de la manipulation pour réaliser son plan prévisionnel de fumure sur le logiciel "MesParcelles"
- Création de groupes de parcelles, surface à prendre en compte, génération a posteriori, ...
- Notions de base sur les fertilisants azotés (C/N, types, ...)
- Comprendre son plan de fumure (N total, N dispo, N restant à apporter)
- Calcul du bilan azoté HVE
- Calcul des apports en azote d'un épandage d'amendement de masse (écorces, sainfoin, compost, paille, ...)
- Simulation de son bilan azoté : points d'attention

Prérequis :

Apporter votre fiche technique d'engrais et/ou analyse d'écorces ou d'amendement de masse.

Programmation :

- 16 décembre 2024 (APRÈS-MIDI)
- 28 janvier 2025 (MATIN)
- 27 février 2025 (APRÈS-MIDI)

CERTIPHYTO

INITIAL « Décideur en entreprise non soumise à agrément »
(ex Décideur en exploitation)

DURÉE :

2 jours

Une session est programmée cette année pour répondre aux besoins des adhérents ne possédant pas de Certiphyto et souhaitant appliquer des produits phytopharmaceutiques.

Rappel : La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement.

Objectif :

La formation est obligatoire pour se fournir en produits phytosanitaires

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Programmation :

- 6 et 7 février 2025

RENOUVELLEMENT « Décideur en entreprise non soumise à agrément » (ex Décideur en exploitation)

DURÉE :

1 jour

IMPORTANT : Les détenteurs d'un Certiphyto de la catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément » (DENSA) expirant entre le 10 avril 2024 et le 1er mai 2025 voient leur certificat prolongé d'un an. Cela s'applique également aux Certiphyto « Décideur en exploitation agricole » (DEA).

Exemple : Un Certiphyto DENSA ou DEA expirant le 11 octobre 2024 est valide jusqu'au 11 octobre 2025.

Ces Certiphyto permettent d'acheter et d'utiliser des produits phytopharmaceutiques un an après leur date d'échéance sans aucune action à effectuer. Les détenteurs de ces Certiphyto n'ont pas besoin d'effectuer de démarche de renouvellement pour bénéficier de cette prolongation.

Pour rappel, le Certiphyto a une validité de 5 ans. Son renouvellement peut être effectué en réalisant la formation proposée sur une journée.

La formation doit être réalisée de préférence entre le 6ème et le 2ème mois avant la date de fin de validité du certificat

Rappel : La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement.

Objectif : Renouveler son Certiphyto en une journée et pouvoir continuer à accéder à l'achat de produits phytopharmaceutiques.

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Programmation :

- 31 janvier 2025
- 3 mars 2025
- 28 avril 2025

Document à joindre à l'inscription :

Copie du document de Certiphyto à renouveler

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées par UNION CHAMPAGNE et ses partenaires le CRFPS et EFFICIANCE. Elles ne font pas l'objet de cession à des tiers. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant, à exercer à tout moment auprès d'UNION CHAMPAGNE.



UNION CHAMPAGNE



7 Rue Pasteur - CS 80019 - 51190 AVIZE - Tél. : 03 26 57 94 22

<https://www.union-champagne.fr> - email : info@union-champagne.fr

Capital social variable - N° TVA : FR 61 096 950 514 - RCS Reims 096 950 514 - APE-NAF 1102A - AGR N 1268 - N° ACCISES FR 093 379 E 0049

		Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			
1	V				1	D		1	M		1	S		1	S		1	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *		1	J		1	D		1	M	
2	S				2	L		2	J		2	D		2	D		2	M			2	V		2	L		2	M	
3	D				3	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	3	V		3	L	ANALYSE DE SOL	3	L	CERTIPHYTO RENOUELEMENT	3	J	MESPARC. (nouveau) *		3	S		3	M		3	J	
4	L				4	M		4	S		4	M	COMMUNICATION VIA LES RESEAUX SOCIAUX	4	M	MESPARC. (abo. Agreeo) "PAS À PAS" [1,5 jour]	4	V			4	D		4	M		4	V	
5	M				5	J	MESPARC. (abo. Agreeo) *	5	D		5	M	MESPARC. (abo. Agreeo) "PAS À PAS" [1,5 jour]	5	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	5	S			5	L		5	J		5	S	
6	M				6	V		6	L		6	J	CERTIPHYTO INITIAL	6	J	PIEDS MONTÉS * MESPARC. (nouveau)	6	D			6	M		6	V		6	D	
7	J				7	S		7	M		7	V	CERTIPHYTO INITIAL	7	V		7	L			7	M		7	S		7	L	
8	V				8	D		8	M		8	S		8	S		8	M			8	J		8	D		8	M	COURT-NOUÉ
9	S				9	L	VDC / HVE (1 jour)	9	J	MESPARC. (abo. Agreeo) "PAS À PAS" [1,5 jour]	9	D		9	D		9	M			9	V		9	L		9	M	
10	D				10	M	MESPARC. (abo. Agreeo) "PAS À PAS" [1,5 jour]	10	V		10	L		10	L		10	J			10	S		10	M		10	J	MESPARC. (abo. Agreeo) *
11	L				11	M		11	S		11	M		11	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	11	V			11	D		11	M		11	V	
12	M				12	J	MESPARC. (abo. Agreeo) *	12	D		12	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	12	M		12	S			12	L		12	J		12	S	
13	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *			13	V		13	L		13	J		13	J	VDC / HVE (1 jour)	13	D			13	M		13	V		13	D	
14	J				14	S		14	M		14	V		14	V		14	L			14	M		14	S		14	L	
15	V				15	D		15	M		15	S		15	S		15	M			15	J		15	D		15	M	VOLTIS
16	S				16	L	PPF ET FERTI. HVE	16	J		16	D		16	D		16	M			16	V		16	L		16	M	
17	D				17	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	17	V		17	L		17	L		17	J			17	S		17	M		17	J	VDC / HVE (1 jour)
18	L				18	M		18	S		18	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	18	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	18	V			18	D		18	M		18	V	MESPARC. (abo. Agreeo) *
19	M	MESPARC. (abo. Agreeo) "PAS À PAS" [1,5 jour]			19	J		19	D		19	M		19	M		19	S			19	L		19	J		19	S	
20	M				20	V		20	L		20	J		20	J	MESPARC. (abo. Agreeo) "PAS À PAS" [1,5 jour]	20	D			20	M		20	V		20	D	
21	J				21	S		21	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	21	V	MESPARC. (abo. Agreeo) *	21	V		21	L			21	M		21	S		21	L	
22	V				22	D		22	M		22	S		22	S		22	M			22	J	MESPARC. (abo. Agreeo) *	22	D		22	M	
23	S				23	L		23	J	MESPARC. (nouveau) *	23	D		23	D		23	M			23	V		23	L		23	M	
24	D				24	M		24	V		24	L		24	L		24	J			24	S	PLANTES BIO-INDICATRICES	24	M		24	J	
25	L				25	M		25	S		25	M	VDC / HVE (0,5 jour)	25	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	25	V			25	D		25	M		25	V	
26	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *			26	J		26	D		26	M	MESPARC. (abo. Agreeo) *	26	M		26	S			26	L		26	J		26	S	
27	M				27	V		27	L	VDC / HVE (1 jour)	27	J	MESPARC. (nouveau) *	27	J	PPF ET FERTI. HVE	27	J	MESPARC. (nouveau) *		27	D		27	M		27	V	
28	J	MESPARC. (abo. Agreeo) *			28	S		28	M	PPF ET FERTI. HVE	28	V	ANALYSE DE SOL	28	V		28	L			28	M	CERTIPHYTO RENOUELEMENT	28	M		28	L	
29	V				29	D		29	M		29	M		29	S		29	M			29	J	MESPARC. (abo. Agreeo) *	29	J		29	M	
30	S				30	L		30	J	MESPARC. (nouveau) *	30	D		30	D		30	M			30	V		30	L		30	M	
					31	M		31	V	CERTIPHYTO RENOUELEMENT	31	V		31	L		31	S			31	S		31	J		31	J	

* MESPARCELLES : participation obligatoire aux deux parties de la même session (cf liseré couleur)



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION